



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n°2025 - 812

Modifiant certaines dispositions du Décret n°2024-1612 du 22 août 2024 portant nomination des membres du Gouvernement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution,

Vu le décret n°2024-1456 du 12 juillet 2024 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2024-1612 du 22 août 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. – Sont et demeurent abrogées les dispositions de l'article premier du Décret n°2024-1612 du 22 août 2024 portant nomination des membres du Gouvernement en ce qui concerne exclusivement :

- **Le Ministre des Transports et de la Météorologie**

Article 2 – Le Premier Ministre assure l'intérim du Ministre des Transports et de la Météorologie, jusqu'à la nomination du nouveau membre du Gouvernement.

Article 3. En raison de l'urgence, et conformément aux dispositions des articles 4 et 6 alinéa 2 de l'ordonnance n°62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé, le présent décret entre immédiatement en vigueur dès sa publication par émission radiodiffusée et/ou télévisée, indépendamment de son insertion au *Journal Officiel* de la République.

Fait à Antananarivo, le 29 juillet 2025

Le Président de la République,

Andry RAJOELINA

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Christian NTSAY